

# Faits saillants des consultations sur le Tarif 2021

de Éco Entreprises Québec

Le 24 novembre 2020 se tiendront les consultations sur le Tarif 2021 de Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Ces rencontres s'insèrent dans un processus qui mènera à l'approbation du Tarif par le conseil d'administration de ÉEQ, avec ou sans modification, et à son envoi au gouvernement du Québec pour publication. Ce document vise à vous présenter les principaux facteurs et paramètres influençant le prochain Tarif.

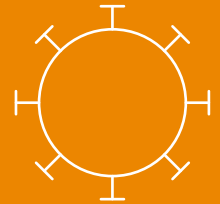


## COVID-19: ses impacts sur la collecte sélective et les entreprises contributrices

Le Tarif 2021 s'inscrit dans le contexte particulier de la pandémie mondiale de la COVID-19, qui entraîne des impacts sans précédent pour toutes les entreprises contributrices et le système de collecte sélective. D'une part, l'industrie de la récupération au Québec, qui peinait encore à se relever depuis la fermeture des marchés chinois aux matières récupérées, n'a pas été épargnée. D'autre part, les activités économiques et les modèles d'affaires des entreprises de tous les secteurs d'activités ont été affectés et ont dû faire face aux nouvelles réalités de consommation et de travail.

Le Tarif 2021 a donc été élaboré en suivant de près la situation et en considérant une série de facteurs s'appuyant, entre autres, sur les constats de quatre rapports de ÉEQ rédigés dans le but de bien comprendre les répercussions des récents bouleversements sur les systèmes de collecte sélective et de consigne ainsi que sur les habitudes de consommation au Québec. Le dernier [rapport](#) vient tout juste d'être publié et traite spécifiquement des impacts de la COVID sur les contributions des entreprises. **Trois grandes observations regroupées dans le dernier rapport sont venues influencer l'élaboration du Tarif 2021:**

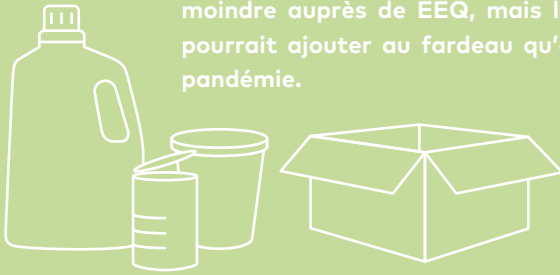
1.



Les impacts de la COVID sur les coûts du système indiquent une tendance à la hausse, mais rien ne confirme que ces coûts seront transférés aux municipalités vu la nature des contrats qui les unissent aux fournisseurs de services. Précisons que dans le but de mitiger cet impact, RECYC-QUÉBEC a bonifié son programme d'aide aux centres de tri pour contrer la chute de prix qui a sévi par la suite et « couvrir une partie des coûts liés aux équipements et mesures de protection prises afin de limiter les risques de propagation de la maladie à coronavirus COVID-19 ».

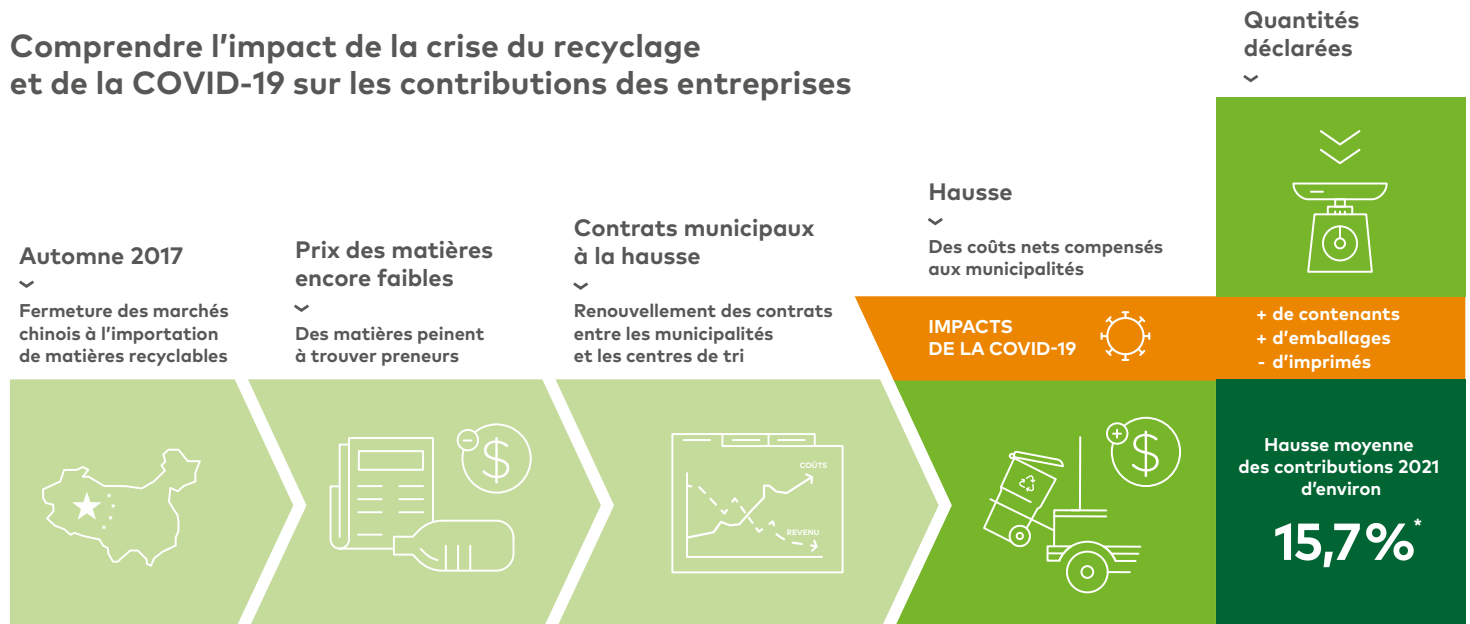
**2.** Avec la crise sanitaire, les entreprises contributrices, qui représentent traditionnellement la plus forte proportion des contributions au financement de la collecte sélective (les manufacturiers et les détaillants de produits alimentaires et de consommation, incluant les grandes surfaces et les manufacturiers de produits chimiques (nettoyants)), devraient connaître une hausse de leurs quantités à déclarer (et donc) de leurs contributions.

Certains secteurs sont impactés de façon plus négative par la COVID-19, notamment ceux de l'édition, de la restauration et les détaillants de vêtements. Leur niveau de contribution est moindre auprès de ÉEQ, mais la hausse des coûts à venir pourrait ajouter au fardeau qu'elles subissent déjà avec la pandémie.



Le nombre d'entreprises se plaçant sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers (LACC) ou sous la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) est plus élevé que pour les dernières années. ÉEQ s'est assuré que les provisions pour mauvaises créances soient suffisantes afin de mitiger les risques sur l'organisation et les autres entreprises.

## Comprendre l'impact de la crise du recyclage et de la COVID-19 sur les contributions des entreprises



\*Sans l'attribution de fonds pour atténuer la hausse du Tarif 2020, la hausse moyenne de 2021 aurait été de 9,8%.

## La collecte sélective québécoise se transforme

L'élaboration du Tarif 2021 s'insère également dans un contexte de transformation de la collecte sélective. En effet, le 24 septembre dernier, le gouvernement du Québec déposait un projet de loi venant confirmer son intention de moderniser la collecte sélective et concrétiser l'annonce faite en ce sens par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en février dernier. ÉEQ a salué cette décision gouvernementale de mettre les entreprises au cœur du système de collecte sélective et de leur permettre d'être responsables de leurs contenants, emballages, imprimés et journaux (CEIJ), de la conception jusqu'au recyclage, dans une perspective d'économie circulaire. Rappelons que, dans le contexte du régime de compensation actuel, les municipalités québécoises assurent le service de collecte sélective auprès de leurs citoyens. Cependant, ce sont les entreprises qui compensent 100 % des coûts nets efficaces et performants de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des contenants, des emballages et des imprimés qu'elles mettent sur le marché.

Avec la responsabilité élargie des producteurs en partenariat avec les municipalités (REP-partenariat) les entreprises devront prendre les moyens pour, notamment, mieux concevoir leurs emballages par l'écoconception et intégrer davantage de contenu recyclé dans leurs CEIJ.

Afin de lancer un signal aux instances gouvernementales et aux entreprises, dans une perspective de transition vers une REP-partenariat misant sur une circularité des CEIJ, le conseil d'administration de ÉEQ a adopté le premier énoncé de vision pour un Tarif écomodulé et demandé à ce que différentes mesures soient évaluées. Ce sont donc trois mesures d'écomodulation qui sont soumises à la consultation des entreprises dans le Tarif 2021, dont un bonus incitatif à l'écoconception bénéficiant d'une enveloppe d'un million de dollars financés par le Fonds permanent Contenants et emballages.

Pour développer l'industrie du recyclage et en faire un véritable moteur d'économie circulaire, nous croyons que la clé de la transformation du système réside dans la mise en œuvre d'une vision intégrée de la chaîne de valeur du recyclage afin d'assurer une nouvelle vie aux matières recyclables, et ce, le plus localement possible. **Pour la mise en place de cette économie circulaire, les entreprises comme la vôtre auront (enfin!) le plein contrôle du système de collecte sélective.**



## Une modernisation réclamée depuis 10 ans

Après trois crises du recyclage – dont la dernière se faisant encore ressentir, quatre comités de travail du gouvernement du Québec, une politique et deux plans d'action de gestion des matières résiduelles annonçant une modernisation à venir, les hausses significatives des coûts des programmes municipaux de collecte sélective des deux dernières années, résultant en des hausses de contributions importantes, ont servi de catalyseur pour favoriser la modernisation du cadre de gestion et de financement de la collecte sélective.



Toute la documentation relative au Tarif 2021 se trouve sur notre site web

[eeq.ca](http://eeq.ca)

### Système de collecte sélective modernisé

